DEPARTEMENT DE L'ISERE REPUBLIQUE FRANCAISE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE CANTON DE VILLARD-DE-LANS Envoyé en préfecture le 15/04/2016 Reçu en préfecture le 15/04/2016

Affiché le

ID: 038-213802051-20160331-DEL472016-DE

5L04

COMMUNE DE LANS-EN-VERCORS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2016

Présidence: Michaël KRAEMER

Présents : 19 Conseillers municipaux : Guy CHARRON – Véronique RIONDET – Maurice ACHARD PICARD – Caroline DELAVENNE – Jean-Charles TABITA – Marcelle DUPONT – Jean-Paul GOUTTENOIRE – Gérard MOULIN – Françoise ROUGE – Josette FICHEUX – Gérard MEYRIGNAC – Laurent JALLIFFIER-VERNE – Stéphane SERRADURA – Valérie MOUTON – François NOUGIER

- Philippe BERNARD - Jérôme NARCY - Damien ROCHE - Sophie VALLA -

Pouvoirs: Auguste STRAZZABOSCHI à Laurent JALLIFFIER-VERNE - Martine MAREINE à

Véronique RIONDET -

Absent : Stéphanie SANNIER **Nombre de votants :** 22

Secrétaire de séance : Philippe BERNARD

DEL 47/2016 OBJET : VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour 2016. Les taux inchangés sont définis comme suit :

- Taxe d'habitation ----- au taux de 26.63%
- Taxe foncière propriétés bâties----- au taux de 24.56%
- Taxe foncière propriétés non bâties ----- au taux de 70.17%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal adopte les taux des contributions directes ci-dessus pour l'année 2016.

